COMMUNE D'ESPELETTE

Plan règlementaire "Le Village et ses abords"

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

crée le

DATE : Octobre 2020

Echelle : 1/5000

1 B

PATRIMOINE BATI

- MONUMENT HISTORIQUE
- PATRIMOINE REMARQUABLE ET EXCEPTIONNEL
- PATRIMOINE REMARQUABLE
- VOLUME CONSTITUTIF DE L'ENSEMBLE BATI
- MUR DE CLOTURE MACON TYPIQUE ET CLOS CONSTITUTIF DE L'ENSEMBLE VILLAGEOIS
- DETAIL ARCHITECTURAL INTERESSANT
- NIVEAU DE SENSIBILITE PAYSAGE :
  - 1 – Espace naturel et agricole à valeur paysagère affirmée
  - 2 – Versant à valeur paysagère
  - 3 – Fond vallon, crête et espaces paysagers très sensibles

LEGENDE

PATRIMOINE PAYSAGER

- POINT DE VUE REMARQUABLE
- ESPACE DEGAGE SIGNIFICATIF
- CHEMIN D'ECHELLE
- PASSAGE PAVE OU PUBLIC A MAINTENIR
- HAIES MAJEURES FORMANT LA PERCEPTION DU PAYSAGE DU BOURG
- HAIES MAJEURES AVEC ARBRES
- HAIES D'ARBRES – RIDEAUX D'ARBRES
- ARBRE OU HAIES TAILLEES ISOLE MAJEUR
- BOSQUETS
- TALUS OU CLOTURES STRUCTURANTS DU PAYSAGE
- JARDINS ASSOCIES A L'HABITATION ET ESPACES VERTS PROTEGES

Reproduction interdite © Tous droits réservés
Fond de plan cadastral © Direction Générale des Finances Publiques